

*L'ajournement*

tellement longtemps, mais quelqu'un qui achèterait ce genre d'entreprise aujourd'hui serait complètement cinglé. Il serait beaucoup mieux avisé d'acheter des bons du trésor à 18.81 p. 100 que d'investir au Canada. C'est ce que les gens font. Pourquoi? Ce ne devrait pas être le cas, mais ce l'est quand même. Tout cela est le résultat de l'inéptie totale des gestionnaires de notre économie.

Lorsque nous nous retrouvons dans une situation de ce genre, le ministre des Finances (M. MacEachen) nous demande de proposer une solution. Dans la motion dont la Chambre est saisie, nous suggérons au ministre que les obligations pour l'expansion de la petite entreprise seraient une bonne façon de faire des dépenses fiscales. Nous lui suggérons d'étendre la portée de ces obligations afin de permettre aux petites entreprises de s'en servir pour financer leurs stocks ou leurs effets à recevoir, ou encore comme fonds de roulement. Le ministre des Finances s'écrit: «Grand Dieu, mon trésor sera dévalisé». Mais tient-il le même discours quand il laisse des investisseurs étrangers acquérir des titres du gouvernement du Canada, des investisseurs qui ne paient ni retenue à la source, ni impôt sur le revenu au moment où ils achètent ces titres et au moment où ils en touchent l'intérêt? Sûrement pas. Pour le ministre, c'est normal. Des investisseurs étrangers peuvent acheter des obligations, même de sociétés, sans payer d'impôt sur les intérêts qu'ils touchent de source canadienne. Mais quand un petit commerçant se présente à une banque pour emprunter, le ministre s'exclame: «Grand Dieu, vous allez ruiner mon budget. Vous allez me mettre à sec». Monsieur l'Orateur, selon le ministre, le petit commerçant ne peut bénéficier des mêmes avantages que les grands financiers parce que le gouvernement veut taxer et taxer encore la petite entreprise, parce qu'il n'a pas assez d'imagination pour lui trouver des modes de financement. Voilà pourquoi les taux d'intérêt de la Banque fédérale de développement varient de 23 à 25 p. 100. Voilà pourquoi il se passe deux choses dans l'ensemble du pays. Les grandes entreprises peuvent avaler les petites parce qu'elles peuvent emprunter des banques l'argent nécessaire à ces acquisitions alors que le petit exploitant doit en faire payer le prix aux consommateurs ou disparaître. Et la nature même des petites entreprises c'est de se concurrencer les unes les autres. A cause de cette indifférence vis-à-vis des taux d'intérêt, seuls les forts survivront, les faibles périront et les prix augmenteront.

Quand le gouvernement affirme que son attitude est propre à lutter contre l'inflation, il avoue en réalité qu'il favorise la grande entreprise, les prix élevés, qu'il alimente en fait l'inflation. Et la seule façon de survivre pour les entreprises c'est de relever leurs prix. Sinon, c'est la ruine. Voilà où nous mène la politique du gouvernement à l'égard des taux d'intérêt.

*[Français]*

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre! Le débat étant terminé, les délibérations relatives à la motion dont la Chambre est saisie sont terminées en conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 58 du Règlement.

● (2200)

**MOTION D'AJOURNEMENT***[Traduction]*

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

LA SÉCURITÉ NATIONALE—LA DISPARITION DES DOCUMENTS  
TASCHEREAU ET DU JOURNAL DE MACKENZIE KING

**M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich):** Monsieur l'Orateur, en réponse à une question que je lui ai posée le 13 avril au sujet de la disparition de certains des documents Taschereau et d'une partie du journal de Mackenzie King, le solliciteur général (M. Kaplan) m'a dit, comme on peut le voir à la page 9197 du *hansard*, et sans même sourciller, que cette affaire revêtait à ses yeux un intérêt plus historique que politique parce que, comme il l'a dit, on a découvert il y a déjà des années la disparition d'une partie du journal de Mackenzie King.

S'est-il seulement demandé les raisons de la disparition de ce journal en 1947? Est-il vraiment certain que les documents Taschereau sont complets? Si on se rend compte qu'il en manque certaines parties, qu'a-t-il l'intention de faire?

Le ministre est-il naïf? N'a-t-il tiré aucune leçon de l'histoire de l'entre-deux guerres ou, plus particulièrement, de l'histoire d'après-guerre? Ne prête-t-il aucune foi à ce que d'éminents dissidents russes comme Alexandre Soljenitsyne et Andreï Sakharov ont dit au cours de la dernière décennie à propos des dangers que représentent les Soviétiques pour l'Ouest? Non pas le danger nucléaire, mais le danger pour notre édifice social et pour notre organisation économique que l'Union soviétique et ses agents se sont juré de détruire. Fait-il si peu de cas de ces appels, de ces recommandations, de ces mises en garde au point de les considérer comme des fabrications nées dans le cerveau de névrosés surmenés? Les prend-il pour des fous? Est-il vraiment prêt à taxer l'Union soviétique de mauvaise foi quand elle maltraite ses citoyens et refuse des permis de sortie aux Shumok et aux Chtcharanski de ce monde? Pourquoi refuse-t-il de croire l'Union soviétique quand elle déclare à l'Ouest qu'elle va l'enterrer? Pourquoi devrait-il réprimander dans un cas et être disposé à les exonérer dans l'autre?

A-t-il lu la «Lettre d'exil» de Sakharov, un texte écrit en exil à Gorky en mai 1981 et que le *New York Times* a publié dans son Magazine du 8 juin 1980 après qu'on eut réussi à le faire sortir en fraude d'Union soviétique? Trouve-t-il que Sakharov est un fou furieux lorsqu'il décrit les quatre groupes de citoyens qui, en raison des postes qu'ils occupent au sein du gouvernement, dans le monde industriel et dans les médias de l'Ouest, sont en mesure de promouvoir l'influence soviétique et ses objectifs expansionnistes? Ou considère-t-il que la lettre de Sakharov est un faux? Il a peut-être oublié que Gouzenko en avait dit autant dans une lettre publiée le 12 octobre 1968 dans les comptes rendus du Congrès, 20 ans après avoir rendu témoignage à Ottawa.

Pourquoi pense-t-il que le Canada serait à l'abri de la subversion? La perte de documents traitant de subversion ne le mettrait-elle pas un tout petit peu mal à l'aise? Ne trouve-t-il pas dans cette affaire un intérêt historique, et se soucie-t-il vraiment de la protection de la vie privée, comme il l'a dit en réponse à ma question supplémentaire? N'a-t-il pas songé aux